

BORDEREAU DE COLLECTE DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Le solde des "13%"

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles. Mais c'est à vous de choisir le bénéficiaire ! Le Lycée des métiers hôtellerie restauration commerce et webmarketing de l'Arrouza est habilité à recevoir cette taxe.

1. MONTANT À PAYER DIRECTEMENT AU LYCEE DES METIERS DE L'ARROUZA :

Soit la somme de.....€

☐

Virement IBAN

FR76 1007 1650 0000 0010 0010 788

BIC

TRPUFRP1

☐

Chèque n°

Banque

A l'ordre de

Lycée des Métiers de l'Arrouza

Merci d'indiquer la mention TA 2021 + votre SIRET au dos

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____

Raison Sociale si différente : _____ SIRET : _____

Adresse :

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Interlocuteur : _____ Fonction : _____

RECU LIBERATOIRE

A l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre **reçu fiscal libératoire**.

Le souhaitez- vous :

☐

Par courrier

☐

Par e-mail